



Belgisch Staatsblad

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



08154225

DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 18 SEP. 2008

Pr le Greffier,
Greffe

N° d'entreprise : 0451650311

Dénomination :

(en entier) : **TRANSPORT ET MANUTENTION COLLOT**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 5000 Namur, avenue Albert 1er, 32

Objet de l'acte : Transfert du siège social – réélection des administrateur – réunion du Conseil d'administration – administrateur-délégué et représentant permanent

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008

L'assemblée a décidé à l'unanimité de :

- Transférer le siège social à 5100 Namur (Naninne), Nationale 4, chaussée de Marche, 730, avec effet au 1 septembre 2008.
- Réélire les administrateurs en fonction :
 - o Monsieur COLLOT Maurice Charles Marie Joseph Ghislain, né à Namur, le 23 octobre 1933 (Registre National numéro 33.10.23 197-70), époux de Madame BOREUX Marianne, domicilié à 5170 Profondeville, avenue Reine Astrid, 7.
 - o Madame PIRE Nathalie Thérèse Sophie, née à Namur, le 16 octobre 1965 (Registre National numéro 65.10.16 108-71), épouse de Monsieur COLLOT Bernard, domiciliée à 5170 Profondeville, ruelle Lucie, 6.
 - o Madame COLLOT Cécile Christine Jeanne Ghislaine, née à Namur, le 29 novembre 1962 (Registre National numéro 62.11.29 298-17), épouse de Monsieur VAN ESPEN Jean, domiciliée à 5000 Namur, avenue de la Pairelle, 74.

Leur mandat aura une durée de six ans et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Il sera exercé à titre non rémunéré.

Réunion du Conseil d'administration

Réuni en Conseil, le Conseil d'administration a décidé de nommer :

- Madame PIRE Nathalie en tant qu'administrateur-délégué,
- la désignant d'autre part « représentant permanent » de la société.

Monsieur COLLOT Maurice, titulaire du certificat de transport international n° 1.02103, est d'autre part nommé fondé de pouvoir (sans rémunération), chargé de la direction effective et permanente de l'activité de transport de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME.

(expédition)

(s) Nathalie PIRE, administrateur-délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2008 - Annexes du Moniteur belge